



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

### SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2023 À 19:30 :

À la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2023, sont présents les conseillères et conseillers: Gina Castelli, Sylvie Boucher, Alain Rondeau, Stéphane Baillargeon, Lisa Cadorette et Hélène Bédard sous la présidence de la mairesse, Mme Nathalie Bresse.

Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

1.  
**Ouverture de la séance ordinaire à 19 h 30.**

2023-10-221

2.  
**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

1. **Ouverture**

1.1 Ouverture.

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

3. **Adoption du procès-verbal:**

3.1 Séance ordinaire du 5 septembre 2023 ;

3.2 Séance extraordinaire du 25 septembre 2023 ;

4. **1<sup>re</sup> période de questions**

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. **Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**

6. **Information au conseil et correspondance**

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de septembre 2023.

7. **Rapports des comités**

7.1 Finances – Subventions:

7.1.1 Adoption des comptes à payer ;

7.1.2 Dépôt des états comparatifs;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. **Affaires nouvelles**

8.1 Résolutions à adopter :

8.1.1 Jour du Souvenir ;

8.1.2 Demande de soutien financier – Place aux jeunes du Haut-Saint-François;

8.1.3 Budget 2024 – Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux (RISH);

8.1.4 Mérite sportif de l'Estrie;

8.1.5 Offre de service – assistance pour évaluer le maintien de l'équité salariale;

8.1.6 Résolution autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière au volet 2 du PTMOBC;

8.1.7 Achat de panneaux d'affichage pour les attraits de la Municipalité;

8.1.8 Offre de service en ingénierie – projet de piste cyclable;

8.1.9 Fonds Région Ruralité (FRR) – volet 2 local;

8.1.10 Demande de madame Gina Castelli à la CPTAQ pour morceler le lot 5 285 534 dont seulement 2 195,5 mètres carrés sont en zone agricole permanente;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

### 9. Avis de motion à donner

Aucun.

### 10. Adoption des règlements

10.1 Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement numéro 702 modifiant le règlement de zonage numéro 642;

10.2 Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement du plan d'urbanisme numéro 703;

### 11. Varia affaire nouvelle

Aucun.

### 12. 2<sup>e</sup> période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets à l'ordre du jour).

### 13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : le lundi 6 novembre 2023 à 19 h 30

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 octobre 2023 soit approuvé et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2023-10-222

3.1  
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2023 :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023 soit approuvé et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2023-10-223

3.2  
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2023 :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2023 soit approuvé et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

4.

**1<sup>RE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 33).**

**M. Alexandre Loïselle :**

- Il demande une d'extension de temps pour l'arrêt de l'entretien du chemin du Moulin. Des personnes sont convaincues que leurs taxes comprennent les services d'entretien du chemin. Il aimerait que la Municipalité attende à la fin de l'hiver avant d'arrêter l'entretien du chemin.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

### Mme Ghislaine Paquette Bouffard :

- Problème de circulation sur le chemin Galipeau. 140 passages de camion de 7h30 à 14h00. Est-ce qu'il y a une entente avec la ville de Sherbrooke? Demande des solutions pour diminuer la fréquence.

### M. Jacques Gourde :

- La ville avait concédé qu'il y avait 30 camions et il allait baisser à trois camions. Il y a toujours eu cinq à dix camions. Il avait été question de faire payer la ville de Sherbrooke au tonnage. Est-ce qu'il y a eu des réflexions? Ils utilisent le frein Jacob. Est-ce que ça va prendre un coup d'éclat?
- Fossé près de chez lui, il demande un suivi. Est-ce que ça va être remis en état avant les neiges à cause des fortes pluies (les bords de route)?

### Mme Maryse Labonté :

- Je ne comprends pas que la Municipalité n'a pas de pouvoir sur cette situation-là. Allez-vous regarder avec le règlement pour contrôler la quantité de camions par jour?
- Le yoga, ça va très bien. Une 3<sup>e</sup> heure serait offerte à 16h15. Est-ce que c'est possible de faire de la publicité?

### M. John St-Cyr :

- Est-ce qu'il y a eu des avancements concernant les travaux de la route 112?

## FIN DE LA 1<sup>RE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 h 16

6.1

### DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général dépose la liste de la correspondance pour le mois de septembre 2023 et en fait la lecture.

7.1.1

### COMPTES À PAYER :

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 2 octobre 2023 au montant de 478 497.73 \$ soit approuvée et que le directeur général soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.1.2

### DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS :

Le directeur général dépose les états comparatifs pour l'année 2023 jusqu'au 30 septembre 2023, le tout conformément à la loi.

7.2.1

### RAPPORTS DES COMITÉS :

#### Madame Nathalie Bresse :

Donne de l'information concernant :

- Il y a eu une rencontre avec François Jacques pour une demande à la CPTAQ avec l'UPA.
- Valoris a adopté son budget, il n'y a pas d'augmentation. Il y a eu une porte ouverte le 24 septembre avec 126 visiteurs, 100% des visiteurs ont aimé leur visite et 61% vont modifier leurs habitudes de consommations ou de déchets.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- Il y aura des travaux du MTQ sur la route 112. Les travaux se feront de 9h à 21h à partir du chemin Biron jusqu'au chemin Galipeau. Ça commence mercredi de cette semaine.
- J'étais au Congrès de la FQM. C'était très intéressant. Ça a été deux jours bien remplis.

### **Madame Gina Castelli :**

Donne de l'information concernant :

- ORH, il y a des discussions dans le but d'optimiser les services aux gens. Les membres du CA vont se rencontrer à nouveau et ont jusqu'au 16 octobre pour déposer le plan d'affaires.

### **Madame Sylvie Boucher :**

Donne de l'information concernant :

- À l'urbanisme, il y a eu 20 permis pour un total de plus de 1.6M\$. L'inspectrice a suivi des formations sur le régime transitoire.
- Projet de l'ascenseur, le calendrier des travaux commence cette semaine.
- Le budget de la Régie incendie sera adopté ce mois-ci.
- Nous sommes allés au congrès de la FQM. Il y aura un article à venir sur CAUCA.
- J'ai suivi des formations sur les ententes intermunicipales, l'hébergement touristique, le logement et les aires protégées.

### **Monsieur Alain Rondeau :**

Donne de l'information concernant :

- Loisirs, une pièce de théâtre a été présentée au centre Paul-Lessard. Il y a eu une activité de Lettres attachées le 20 septembre dernier. C'était une personne qui faisait des bandes dessinées. L'activité était diffusée dans environ 200 bibliothèques à travers la province. La prochaine se tiendra en octobre.
- Il y a eu une séance d'idéalisation collective pour améliorer la qualité de vie des aînées.
- Il y aura le festival de l'éclipse en avril 2024. C'est en préparation.
- Le yoga doux sera testé en mi-session et il sera ajouté à la programmation normale à partir de janvier.

### **Monsieur Stéphane Baillargeon :**

Donne de l'information concernant :

- Dossier environnement, la RISH a accepté son budget avec une légère hausse.
- Il y aura une journée environnement le 14 octobre prochain. Lors des prochaines journées environnement, nous en profiterons pour faire de la sensibilisation sur des sujets plus précis en environnement. Il y aura du compost et des sacs compostables à donner. Il devrait y en avoir une par année.
- Pour la chronique environnement dans le journal, j'invite la population à me pointer dans une direction pour les prochains articles.

### **Madame Lisa Cadorette :**

Donne de l'information concernant :

- Les travaux de gainage du réseau sanitaire de la route 112 et Spring ont été retardés à la semaine du 6 et 13 novembre par le sous-traitant dû aux retards avec les autres clients.
- Les travaux pour la nouvelle rue au parc Goddard sont presque terminés, les bordures de bétons sont coulées et elle doit être pavée cette semaine.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- De nouvelles portes ont été installées au chalet du parc Pomerleau à la suite du vandalisme de l'hiver dernier.
- La voirie est actuellement à la préparation du chemin Sand Hill pour recevoir le rechargement.
- L'équipe de la voirie effectue des recherches pour augmenter la capacité des étangs et faire un lit de séchage pour les boues.
- Bonne nouvelle avec l'acquisition du nouveau pickup Ford Lightning, en plus du rabais aux municipalités, Ford a diminué le prix de manière que le véhicule est maintenant admissible au rabais de 10000\$ du gouvernement fédéral

### **Madame Hélène Bédard :**

Donne de l'information concernant :

- La chambre de commerce du Haut-Saint-François a tenu sa réunion le 13 septembre dernier. Un 5 à 7 « Découverte d'entreprise » a été proposé le 16 septembre dernier dans le but de faire découvrir le nouveau restaurant gastronomique Les Mal-Aimés situé à Cookshire-Eaton. Une conférence est aussi offerte gratuitement au sujet de la loi 25 et de ses exigences le 3 octobre prochain en vidéoconférence. Il y aura également un cocktail des nouveaux entrepreneurs le mardi 7 novembre dont le but est de présenter et de reconnaître ces nouveaux venus sur la scène entrepreneuriale.
- J'ai reçu un document sur les premières familles arrivées à Ascot Corner de M. Doug Sheridan de l'Alberta. Je l'ai numérisé et je vais le déposer à la bibliothèque.
- J'ai eu le privilège de participer au congrès de la FQM. L'expérience a été très formatrice et enrichissante.

Depuis l'arrivée de notre nouvel agent des communications et bibliothèque, plusieurs dossiers ont progressé :

- Beaucoup de travail a été fait à la Municipalité dans le but de se conformer à la Loi 25 sur les renseignements personnels ;
- La politique de communication de la Municipalité a été rédigée ;
- La politique de confidentialité de la Municipalité a été créée ;
- Le site Web de la Municipalité a été modifié afin de se conformer aux exigences de la loi 25 et les modifications demandées à la suite de l'audit ont été effectuées. De plus, des modifications, des corrections et des bonifications ont été apportées au site ;
- La page Facebook de la Municipalité est maintenant active ;
- Une page Instagram de la Municipalité a été créée ;
- L'affichage des parcs sera bientôt à jour ainsi que l'affichage des bâtiments et des salles avec leur historique ;
- Plusieurs démarches sont faites dans le but de remplacer les panneaux d'affichage électroniques.

8.1.1

2023-10-225

### **JOUR DU SOUVENIR :**

**CONSIDÉRANT QU'**afin de souligner le jour du Souvenir à East Angus; soit le 12 novembre 2023, il y aura une messe à 10 h 30 à l'église Saint-Louis-de-France et par la suite, la cérémonie commémorative et le dépôt des couronnes de fleurs au cénotaphe;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'achat d'une couronne de fleurs au montant de 65.00 \$.

**Poste budgétaire : 02-190-02-999.**





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2023-10-226

8.1.2

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – PLACE AUX JEUNES DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS :**

**CONSIDÉRANT QUE** Place aux jeunes du Haut-Saint-François a pour mission de favoriser l'attraction, l'intégration et la rétention des jeunes âgés de 18 à 35 ans dans la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** l'évènement est principalement dédié aux jeunes de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent d'East Angus;

**CONSIDÉRANT QUE** les jeunes d'Ascot Corner vont à l'école à Sherbrooke et non pas à East Angus;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte de verser une contribution financière de 300 \$ sur une base volontaire pour être solidaire envers les autres municipalités de la MRC du Haut-Saint-François.

**Poste budgétaire : 02-190-02-999.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2023-10-227

8.1.3

**BUDGET 2024 – RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX (RISH):**

**CONSIDÉRANT QUE** le budget pour l'année 2024 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux (RISH) a été déposé et adopté par le CA de la RISH et doit être adopté par les municipalités participantes;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adopte le budget 2024 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux avec un montant équilibré de 3,797,930 \$ de revenus et de dépenses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2023-10-228

8.1.4

**MÉRITE SPORTIF DE L'ESTRIE :**

**CONSIDÉRANT QUE** le gala du Mérite sportif de l'Estrie permet de souligner les exploits de nos athlètes sur la scène provinciale, nationale et internationale, en plus de mettre en valeur l'expertise de nos entraîneurs, officiels, bénévoles et intervenants sportifs de la région;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner mandate la conseillère madame Hélène Bédard et la directrice des loisirs, de la culture, des sports et de la vie communautaire madame Gabrielle Thériault pour participer à la réalisation du 43<sup>e</sup> gala du Mérite sportif de l'Estrie qui se tiendra le mercredi 7 février 2024 au Théâtre Granada.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise le paiement d'une contribution de 300 \$ pour l'évènement.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

**Poste budgétaire : 02-190-02-999.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2023-10-229

8.1.5  
**OFFRE DE SERVICE – ASSISTANCE POUR ÉVALUER LE MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE :**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit procéder au maintien de l'équité salariale avant le 15 janvier 2024;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de service de Raymond Chabot ressources humaines inc. pour l'assistance pour évaluer le maintien de l'équité salariale au montant 8 200.00\$ plus taxes.

**Poste budgétaire : 02-160-00-412.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2023-10-230

8.1.6  
**RÉSOLUTION AUTORISANT LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU VOLET 2 DU PTMOBC :**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière au volet 2 du programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC);

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise le directeur général, Jonathan Piché, à déposer une demande d'aide financière au volet 2 du PTMOBC et à signer tous les documents en lien avec cette demande.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2023-10-231

8.1.7  
**ACHAT DE PANNEAUX D'AFFICHAGE POUR LES ATTRAITS DE LA MUNICIPALITÉ :**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite identifier ses différents attraits sur le territoire;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'achat de panneaux et de poteaux à l'entreprise Signalisation Kalitec inc. au montant de 6 744.50 \$ plus taxes.

**Poste budgétaire : 03-310-00-088.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2023-10-232

8.1.8  
**OFFRE DE SERVICE EN INGÉNIERIE – PROJET DE PISTE CYCLABLE :**

**CONSIDÉRANT QU'**une partie de la piste cyclable va passer sous des infrastructures d'Hydro-Québec;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

**CONSIDÉRANT QU'**Hydro-Québec nous demande un relevé de la hauteur des fils afin de pouvoir étudier la demande d'autorisation de passer sous les fils d'Hydro-Québec;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de service de la firme EXP pour relever la hauteur des fils d'Hydro-Québec dans le projet de la nouvelle piste cyclable à Ascot Corner pour un montant de 3500.00\$ plus taxes.

**Poste budgétaire : 03-310-00-020 subventions et règlement d'emprunt.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2023-10-233

8.1.9  
**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET 2 LOCAL :**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit indiquer à la MRC du Haut-Saint-François le nom de la personne responsable du volet 2 local du FRR.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner nomme monsieur Jonathan Piché, directeur général comme personne responsable du volet 2 local du FRR.

Il est également résolu d'autoriser monsieur Jonathan Piché à déposer le projet de nouvelle piste cyclable à Ascot Corner au volet 2 local du FRR.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2023-10-234

8.1.10  
**DEMANDE DE MADAME GINA CASTELLI À LA CPTAQ POUR MORCELER LE LOT 5 285 534 DONT SEULEMENT 2 195,5 MÈTRES CARRÉS SONT EN ZONE AGRICOLE PERMANENTE :**

Mme Gina Castelli déclare qu'elle en conflit d'intérêts et se retire des délibérations.

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Castelli possède un terrain de 7 341,7 mètres carrés et que seulement 2 195,5 mètres carrés sont en zone agricole permanente ;

**CONSIDÉRANT QUE** la seule possibilité de créer deux lots, à partir du lot 5 284 534, doit absolument inclure la superficie demandée, soit de morceler la superficie de 2 195,05 mètres carrés de la zone agricole permanente située en fond de terrain ;

**CONSIDÉRANT QUE** la superficie demandée est en bordure d'un cours d'eau protégé par une bande riveraine de dix mètres limitant toute activité ;

**CONSIDÉRANT QUE** le relief de ce terrain est irrégulier le rendant ainsi peu favorable à l'agriculture ;

**CONSIDÉRANT QUE** les sols de ce terrain sont de classe 4 à 80 %, comportant des facteurs limitatifs très graves qui restreignent la gamme des cultures ou imposent des mesures spéciales de conservation ou encore présentent ces deux désavantages.





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

**CONSIDÉRANT QUE** moins de 30 % du terrain de Madame Castelli est en zone agricole permanente et cette superficie est limitée par une bande riveraine et un relief irrégulier ;

**CONSIDÉRANT QUE** les lots de part et d'autre du cours d'eau sont utilisés à des fins résidentiels et de villégiature ;

**CONSIDÉRANT QUE** le morcellement de ce terrain n'aurait pas de conséquence sur les activités agricoles existantes et futures ;

**CONSIDÉRANT QUE** la superficie demandée est peu propice à l'implantation d'une résidence, entre autres, dû au fait qu'elle est traversée par une ligne électrique, cette résidence serait alors construite en zone blanche et n'aurait donc pas d'impact pour de futurs établissements de production animale ;

**CONSIDÉRANT QUE** les particularités de cette demande rendent difficiles d'évaluer les emplacements disponibles ailleurs sur les territoires de la MRC du Haut Saint-François et de la région métropolitaine de recensement de Sherbrooke ;

**CONSIDÉRANT QUE** les bâtiments agricoles les plus près sont à plus de trois kilomètres de la superficie demandée ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'implantation d'une future maison serait en zone blanche et n'aurait pas d'impact sur les ressources en eau et en sol du milieu agricole ;

**CONSIDÉRANT QU'**une nouvelle résidence permettrait de vitaliser le secteur du chemin Hébert et ainsi maximiser l'infrastructure routière déjà existante ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce morcellement n'aurait pas d'impact sur les objectifs du « Plan de développement de la zone agricole » de la MRC du Haut Saint-François puisque la superficie demandée est peu propice à l'agriculture ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner demande à la CPTAQ d'autoriser, sans impact apparent sur l'agriculture, le morcellement du lot 5 285 534 dont moins de 30 % sont en zone agricole permanente et affectée par des contraintes naturelles et anthropiques rendant le développement de l'agriculture improbable.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

10.1

2023-10-235

**ADOPTION DU 2<sup>E</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 702 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 642 :**

**CONSIDÉRANT QUE** le 25 septembre 2023, il y a eu une assemblée publique de consultation à propos des règlements d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion avait été donné à la séance extraordinaire du 28 août dernier pour le règlement 702;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adopte le règlement d'urbanisme portant le numéro suivant :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

### Mme Maryse Labonté :

- Combien y aura-t-il de panneaux?
- C'est combien l'augmentation de la RISH?

**FIN DE LA 2<sup>e</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 h 08.**

2023-10-237

13.  
**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Gina Castelli **QUE** la séance ordinaire soit levée à **21 h 08.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

**Prochaine séance ordinaire :** le lundi 6 novembre 2023 à 19 h 30;

JONATHAN PICHÉ  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
GREFFIER-TRÉSORIER

NATHALIE BRESSE  
MAIRESSE

